



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 50808

### Texte de la question

M. Joel Hart appelle la bienveillante attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessaire prise en charge des enfants dyslexiques et dysphasiques dans le cadre de la lutte prioritaire contre l'illettrisme. A l'heure actuelle, on estime que 10 % des enfants scolarisés, soit près d'un million d'entre eux, souffrent de troubles du langage écrit et oral et éprouvent de grandes difficultés à apprendre. Ces enfants ne peuvent suivre le cycle normal de la scolarité et doivent absolument pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté, d'une pédagogie spécifiques. Or, en France, contrairement à d'autres pays de l'Union européenne, la situation de ces enfants n'est pas encore suffisamment prise en compte. Ainsi, les établissements capables de proposer des cycles de formation adaptés aux troubles du langage sont trop peu nombreux, aussi bien dans le primaire que dans le secondaire. Il est essentiel de remédier à ces carences en ouvrant, sur l'ensemble du territoire, des classes spécialisées dirigées par des équipes pluridisciplinaires de professionnels de l'éducation et de la santé. Estimant qu'il est primordial de soutenir l'action menée par le gouvernement dans sa lutte contre l'illettrisme et de prendre des mesures concrètes afin de réaliser le souhait du Président de la République de voir les enfants maîtriser, à la sortie du primaire, les connaissances de base et la lecture, il lui demande si la concertation nationale en cours aboutira sur la mise en œuvre de solutions adaptées aux handicaps dont souffrent les enfants dyslexiques et dysphasiques. Il souhaiterait également être informé sur les possibilités de faire un recensement des difficultés et des besoins de ces enfants afin de mettre en place un dépistage efficace de ces troubles dans les classes de l'enseignement primaire et de trouver des réponses adaptées. Enfin, il aimerait connaître son avis sur la création de classes spécialisées et sur une éventuelle évolution de la formation donnée aux professionnels chargés de diagnostiquer et de procéder à un suivi éducatif et médical de ces enfants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hart Joël](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50808

**Rubrique :** Santé publique

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 1987